



REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE CHAMONIX- MONT- BLANC**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 27

Présents: 16

Absents dont :

Excusés: 6

Représentés: 5

EXTRAIT**001600****Du Registre des délibérations du Conseil de Communauté**

Le président certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Communauté de communes le **sept juillet deux mille vingt trois** et qu'il n'est pas survenu de réclamation.

Le Président certifie en outre que la convocation du conseil communautaire a été affichée à la porte de la communauté de communes cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Président

L'an 2023, le 29 juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à au Pôle Culturel de Vallorcine, sous la présidence de M. Éric FOURNIER, Président

Etaient présents :

M. Jérémy VALLAS, M. Nicolas EVRARD-BOSSONNEY, M. Éric FOURNIER, M. Xavier CHANTELOT, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Ghislaine BOSSONNEY, Mme Karine MIEUSSET, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Cédric DESAILLOUD, Mme Isabel LELIEVRE, M. Christophe BOCHATAY, M. Bernard OLLIER, Mme Myriam BOZON, Mme Isabelle MOREAU-PETITJEAN, M. Hervé VILLARD, M. Martial VIOLLET

Objet : Avenant n°1 au contrat de prestation de services concourant à la gestion et à l'exploitation du service public de l'eau potable

Etaient représentés :

Mme Charlotte DEMARCHI donne pouvoir à M. Hervé VILLARD, M. Patrick VIALE donne pouvoir à M. Xavier CHANTELOT, Mme Catherine FAVRET donne pouvoir à M. Cédric DESAILLOUD, Mme Aurélie BEAUFOUR donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN

Etaient excusés :

Mme Aurore TERMOZ, M. Stéphane LAGARDE, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT, Mme Mary FERRARO, M. Denis DUCROZ

Secrétaire de séance : M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN

Monsieur Patrick DEVOUASSOUX rappelle que la Communauté de commune a signé un marché public de prestations de services concourant à la gestion et à l'exploitation du service public d'eau potable avec la société SUEZ en date du 20 décembre 2021 qui est entré en vigueur le 1 janvier 2022 pour une durée de 8 ans.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au périmètre de la prestation les nouveaux équipements de désinfection par ultra-violet mis en place au niveau des réservoirs en 2022.

Cet avenant a une incidence financière sur le BPU ;

- ✓ La part fixe annuelle /abonné passe de 30,10€ à 31,10 € HT (soit 10 542€/an +3.3%)
- ✓ La part proportionnelle à la consommation des abonnés du service passe de 0,6330 € à 0,6388 € HT/m3 (soit 10 542 €/an +0.9%).

Le contrat en valeur initiale par an est de : 1 480 385 € constant

L'avenant n°1 en valeur initiale sur 1 an est de 21 083€

Soit une augmentation de **1,4%**

Vu l'avis Favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 24 mai 2023

Le Conseil Communautaire,



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Mme Myriam BOZON et M. Bernard OLLIER ne prennent pas part au vote.

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de prestation de services concourant à la gestion et à l'exploitation du service public d'eau potable
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN**

**Le Président,
Eric FOURNIER.**




Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :